

TAB 19

This is Exhibit « G » to the
Affidavit of ERIBERTO DI PAOLO
Sworn before me this 2nd day of December 2010

Sylvie Santos

Commissioner for Taking Affidavits



This is Exhibit « G » to the

Affidavit of RITA BLONDIN

Sworn before me this 2nd day of December 2010



Commissioner for Taking Affidavits



The Gazette

250. ouest rue St-Antoine St. W.,
Montréal. Qué.
H2Y 3R7

Téléphone (514) 987-2222

PAR MESSAGER

Le 27 mai 1996

Mme Rita Blondin
107 - 55ième Avenue
St. Eustache, Quebec
J7D 4M1

Madame,

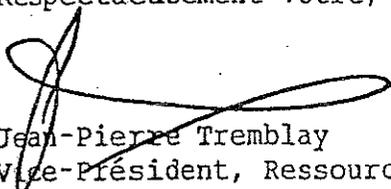
Comme vous le savez déjà, l'arbitre Claude Foisy a récemment rendu sa décision en ce qui a trait à votre retour effectif au travail.

Nos représentants et conseillers juridiques étudient présentement la décision et ses implications en regard de nos opérations. Mais, soyez d'ores et déjà informé que nous entendons contester ladite décision sur la base du fait que l'arbitre aurait, selon nous, excédé sa compétence et qu'il s'agirait là d'une décision manifestement déraisonnable et irrationnelle.

Cependant, compte tenu du fait, qu'après entente avec votre syndicat, la décision de Me Foisy devient exécutoire le 3 juin 1996, veuillez prendre note que vous devez vous présenter au travail ledit 3 juin 1996 à 10:00 a.m. et vous rapporter à M. Ron Haynes, au 3e étage de notre immeuble.

Veuillez comprendre que nous procédons à ce rappel sous réserve de ce qui précède et sans préjudice quant à tous nos droits et recours, que ce soit en regard de la sentence arbitrale ou autrement, y compris en vertu du Code du Travail.

Respectueusement vôtre,



Jean-Pierre Tremblay
Vice-Président, Ressources Humaines